



VILLE DU

LAMENTIN

VILLE

V. FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

JUIN 2023

S O M M A I R E



FICHE A. Patrimoine bâti du Centre-ville du Lamentin	2
FICHE B. Patrimoine naturel du Nord (Daubert, Directoire).....	11
FICHE C. Patrimoine naturel de Basse-Gondeau/Morne-Pavillon	14
FICHE D. Patrimoine naturel du Lareinty	17

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

FICHE A. Patrimoine bâti du Centre-ville du Lamentin

LEGENDE

- Grands équipements
- Maison de ville années 30' et 50'
- Maison de ville mixte
- Maison de ville en bois
- Maison de ville en béton
- Façade/Toiture à remodeler
- ★ Petit patrimoine remarquable

VILLE DU LAMENTIN 

CAHIER DE RECOMMANDATIONS URBANISTIQUES, ARCHITECTURALES ET PAYSAGÈRES

BATI PATRIMONIAL DU LAMENTIN

FICHE A. Patrimoine bâti du Centre-ville du Lamentin

Référence cadastrale	Adresse	Référence cadastrale	Adresse	Référence cadastrale	Adresse
A225	Ancienne mairie	B530	Rue Ernest André	C212	Rue Fernand Guillon
A223	Eglise	B458	Rue Ernest André	C675	Rue Fernand Guillon
B509	Marché	B672	Rue Ernest André	A265	Rue Schœlcher
A180	Place Émile Berlan	B1006	Rue Ernest André	A264	Rue Schœlcher
A183	Place Émile Berlan	C11	Rue Ernest André	A263	Rue Schœlcher
A181	Place Émile Berlan	C388	Rue Ernest André	A262	Rue Schœlcher
A345	Place Émile Berlan	C15	Rue Ernest André	A179	Rue Schœlcher
A182	Place Émile Berlan	C428	Rue Ernest André	A178	Rue Schœlcher
A186	Place Émile Berlan	C461	Rue Ernest André	A177	Rue Schœlcher
A185	Place Émile Berlan	C29	Rue Ernest André	B346	Rue de l'Hôpital
A188	Place Émile Berlan	C28	Rue Ernest André		
A224	Presbytère	B429	Rue Ernest André		
B424	Rue Amédée Despointes	B430	Rue Ernest André		
B443	Rue Amédée Despointes	B505	Rue Ernest André		
B490	Rue de l'Abattoir	B501	Rue Ernest André		
B491	Rue de l'Abattoir	B500	Rue Ernest André		
B492	Rue de l'Abattoir	B499	Rue Ernest André		
C661	Rue Ernest André	B497	Rue Ernest André		
B384	Rue des Barrières	B466	Rue Ernest André		
B385	Rue des Barrières	B678	Rue Ernest André		
B507	Rue Ernest André	B677	Rue Ernest André		
A215	Rue Ernest André	B464	Rue Ernest André		
B816	Rue Ernest André	B462	Rue Ernest André		
C5	Rue Ernest André	C16	Rue Ernest André		
C8	Rue Ernest André	C24	Rue Ernest André		
C10	Rue Ernest André	C25	Rue Ernest André		
C432	Rue Ernest André	B459	Rue Ernest André		
C578	Rue Ernest André	B460	Rue Ernest André		

FICHE A. Patrimoine bâti du Centre-ville du Lamentin

Description du patrimoine bâti « remarquable » :

Le Centre-ville du Lamentin a été en grande partie détruit par un incendie au début du XX^e siècle, et de nombreuses reconstructions qui ont suivi datent des années trente à soixante.

C'est donc un patrimoine architectural singulier et très significatif de l'architecture « moderniste » et « entre-deux-guerres » qui caractérise le Centre-ville.

Ce patrimoine mérite d'être réhabilité en son état original, afin d'imprimer au centre-ville une singularité unique en Martinique, et de rehausser l'image du centre urbain.

Les maisons de ville traditionnelles sont également présentes en dispositions mitoyennes notamment.

Sont distingué(es) :

- La partie basse et la partie haute de la rue Ernest André ;
- L'ancien hôpital, dont les activités ont été déplacées sur le site de Mangot Vulcin et présente une friche importante remarquablement située en plein Centre-ville. Les constructions les plus anciennes de cet hôpital méritent d'être conservées ;
- Les bâtiments publics emblématiques du Centre-ville, inscrit à l'inventaire des monuments historiques : le marché Couvert, l'église Saint-Laurent, l'ancienne Mairie, la fontaine aux enfants de la place Emile Berland, tous localisés à moins de 50 mètres les uns des autres ;
- Quelques bâtiments isolés méritant une valorisation par la restauration.

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Ensemble architectural de la rue Ernest ANDRÉ :

1/ Rue Ernest André, partie basse

Architecture traditionnelle :

C'est la partie basse de la rue, située entre le Marché couvert et la place de l'église Saint Laurent.

Sur environ 150 mètres, de part et d'autre, sont implantées une quinzaine de maisons de ville traditionnelles, mitoyennes avec un rez-de-chaussée entièrement commercial surmonté d'un ou deux étages.

Ces maisons de ville sont un dérivé urbain de la case traditionnelle en bois avec notamment :

- Bardage en bois sur toute la façade
- Auvent de protection aux intempéries
- Toiture de tôle en deux pentes
- Chiens assis en toiture



2/ Rue Ernest André, partie haute

Architecture des années 1930-1940 :

La partie haute de la rue Ernest André présente un ensemble continu d'une dizaine de constructions typiques des années trente sur une longueur de 80 mètres. Cet ensemble homogène est unique en Martinique et pourrait être valorisé en tant qu'emblématique du Centre-ville du Lamentin. Il se caractérise notamment par:

- Une architecture minimaliste
- Le balcon courbe avec barres horizontales en fer forgé
- La casquette « ombrageante » en saillie béton
- L'ouverture en œil de bœuf



FICHES PATRIMOINE BÂTI

Ensemble architectural de l'ancien hôpital:

3/ Les vestiges de l'ancien hôpital :

Cet ancien hôpital s'est développé au fil des ans sur une parcelle de 26 000 m² en Centre-ville. Il y subsiste une vingtaine de bâtiments ayant abrité toutes sortes de fonctions hospitalières, pour la plupart abandonnées, exception faite principalement d'un EHPAD.

Situés au centre de la parcelle trois bâtiments initiaux présentent une architecture témoignant autant de l'histoire vécue des Lamentinois que de l'architecture des années quarante à cinquante.

Quels que soient les projets urbanistiques à venir sur cette réserve foncière, il s'agit de préserver ces témoins importants de l'histoire de la ville.



Les bâtiments publics inscrits à l'inventaire des Monuments Historiques (M.H.)

4/ Les bâtiments publics inscrits à l'inventaire des M.H.:

Quatre œuvres architecturales majeures sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques de la Martinique :

- **L'Église Saint-Laurent** érigée fin XVII^e siècle, complétée au XIX^e siècle et en 1933 avec la reconstruction des nefs latérales en béton, du parvis, des vitraux d'origine et des années 40, ainsi que de la charpente.

La reconstruction du clocher au début du XX^e a permis d'y installer cinq cloches attributaires de prénoms différents.



FICHES PATRIMOINE BÂTI

- Le **presbytère** qui la jouxte, bien que non inscrit à l'inventaire, mérite une valorisation architecturale et paysagère, avec son petit jardin de curé.



- L'**ancienne mairie** qui a été construite en 1934 par l'architecte Louis Caillat.

Cet architecte a collaboré au sein du bureau d'ALI TUR, autre acteur de l'architecture moderniste inspirée par Le Corbusier et issue des grands travaux engagés par la France dans les colonies au début du siècle. Grands volumes, structures poteaux-poutres cylindriques en béton, toitures en dalles terrasses,, galeries couvertes périphériques ventilation traversante inspirent cette architecture aux lignes géométriques épurées.



FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

- **La fontaine aux enfants**

Érigée sur la place Emile Berland, (place située devant le parvis de l'église) cette fontaine a été vraisemblablement fondue par la célèbre maison du Mans ayant réalisé celles de la place de la Concorde à Paris.

Ses motifs sont proches de celle de La Trinité.

Sur la même place on trouve **le monument au mort** datant de 1922 avec une statue de femme, allégorie de la république, (caractéristique assez rare.)



La place Emile Berland mérite une valorisation dans son ensemble car elle est actuellement encombrée de murets, de murs, de balustrades en matériaux hétéroclites, empêchant de distinguer ses deux monuments au milieu d'aménagements non fonctionnels et peu cohérents.

Un traitement plus unifié et réalisé « de façade à façade » donnera une autre dimension visuelle et fonctionnelle à cet espace majeur du Centre-ville.

- **Le marché couvert**

Situé Rue Ernest André, la totalité de cet édifice est classée au titre des monuments historiques depuis le 3 août 2023.

Plusieurs bâtiments isolés dans le tissu urbain :

5/ Quelques bâtiments isolés en Centre-ville :

- **La maison avec jardin** situé à l'angle de la parcelle de l'ancien hôpital. Cette maison isolée présente de caractéristique architecturales typique de l'habitation de ville. Elle mérite une restauration complète pour une reconstruction à l'identique si son état est irrémédiable.

Son emplacement privilégié se prédestine à un équipement public.



- **L'ensemble de trois maisons de ville avec façade en bardage bois.**

Elles sont situées rue Fernand Guillon, à côté du centre social.

Deux d'entre elles sont correctement restaurées, la troisième est mal entretenue.

Cet ensemble de maisons de bois remarquable qui se détache visuellement dans la rue F. Guillon doit recevoir un traitement qualitatif plus homogène, notamment sur le plan des couleurs.



FICHES PATRIMOINE

- Plusieurs maisons de ville :

La maison jouxtant le Marché couvert, rue Ernest André

Cette maison est déjà inscrite dans le projet de rénovation de tout l'îlot urbain qui jouxte le marché couvert.

Cette maison doit être conservée en raison de sa qualité architecturale et pourrait accueillir un restaurant gastronomique spécialisé dans les produits frais du marché.



- La grande maison de ville derrière le Marché :

Au fil du temps, son corps de bâtiment ordonné et symétrique a subi trois sortes de travaux d'entretien et de confortement différents: toiture, menuiseries, couleurs de maçonneries, etc...

Il s'agit d'harmoniser la façade en retrouvant son unité architecturale d'origine.

FICHES PATRIMOINE BÂTI



FICHE B. Patrimoine naturel du Nord (Daubert, Directoire)



Figure 1 : Vue aérienne du secteur assorti de la trame L151-23



Figure 2 : Identification du secteur assorti de la trame L151-23 par rapport au zonage du projet de PLU révisé

La visite de terrain a été effectuée par temps couvert voire pluvieux, au mois de juin 2019. Elle a permis de caractériser les habitats naturels constitutifs de l'emprise de la zone UH5 (en orange sur la figure 1) et confirmer la présence d'un corridor écologique. Les habitats naturels sont décrits sur la page suivante grâce à des photos prises sur le terrain.

Afin de les protéger au sein de la zone U, la trame boisée est assortie de la trame L 151-23. Les prescriptions suivantes y sont associées :

- ❖ *Les plantations d'arbres et de haies existantes dans ce secteur devront être maintenues dans la mesure du possible ou remplacées par des plantations équivalentes avec des essences locales de façon à maintenir la continuité écologique entre les boisements de part et d'autre de la route (axe Nord/Sud).*

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Carrefour entre l'impasse Belle Isle et la D3
Aperçu de la végétation bordant la D3
(Entrée de la zone d'étude)



Carrefour entre
l'impasse Belle
Isle n°2 et la D3
(Sortie de la
zone d'étude)



Pâturage, prairie en zone UH4 sur le projet de
zonage du PLU 2019



Végétation bordant la D3 au niveau de la trame boisée identifiée en vert sur la figure 1 de la présente fiche.
Les habitations sont peu visibles depuis la route, seules les portails ressortent des massifs verts.

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL



Accès vers la zone

Amont du cours d'eau



Clairière encerclée d'arbres à haute tige et de cocotiers



Bamboueraie et arbres fruitiers

Bamboueraie et arbres fruitiers



Vision à 360° depuis le bout du pont d'accès - lit de la rivière, cocotiers, arbres à pain, bamboueraie, espace plat envahi par les herbes

Les photos prises sur le terrain et ici présentées permettent de caractériser la couverture végétale de la zone.

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

FICHE C. Patrimoine naturel de Basse-Gondeau/Morne-Pavillon



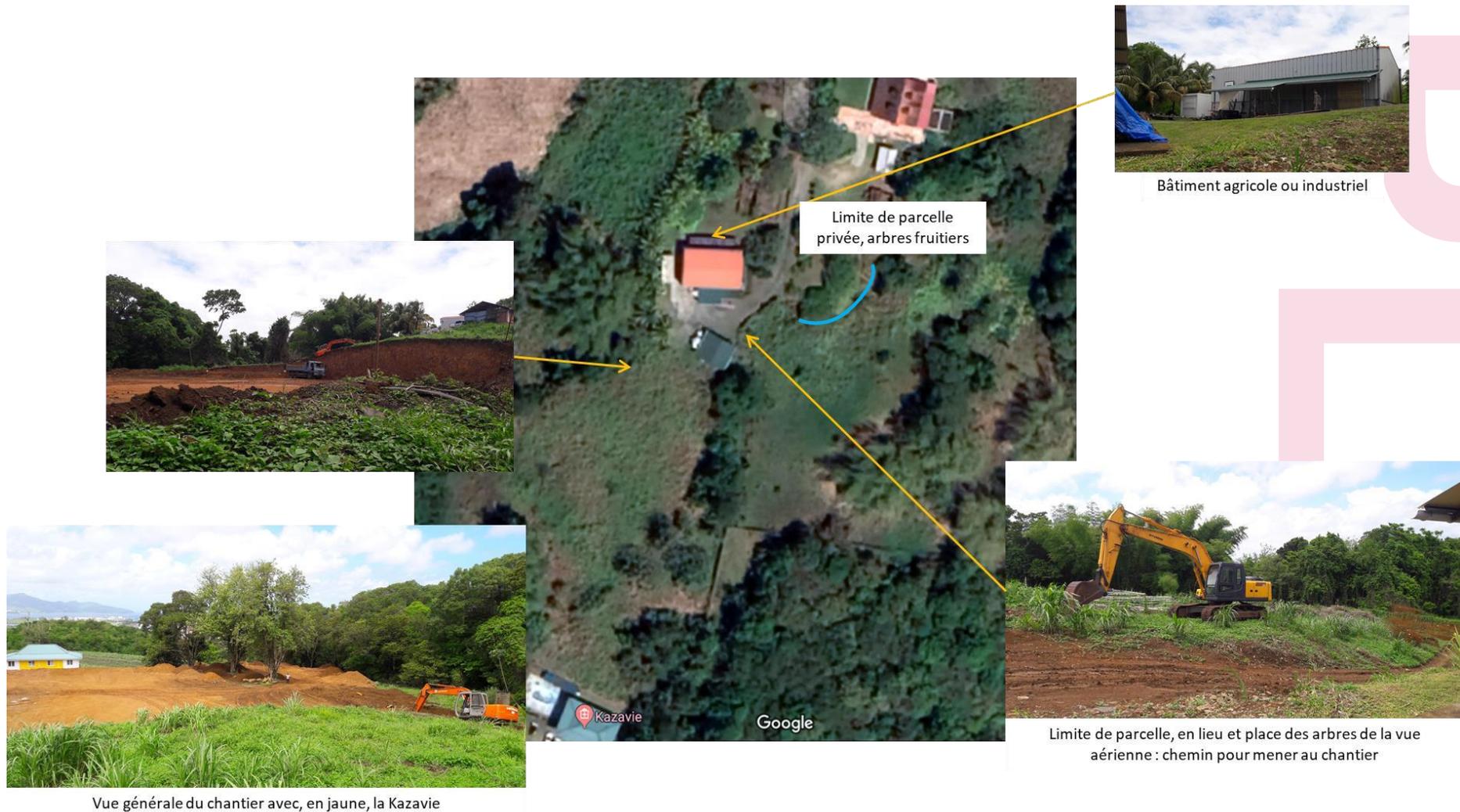
Figure 3 : Vue aérienne du secteur assorti de la trame L151-23



Figure 4 : Identification du secteur assorti de la trame L151-23 par rapport au zonage du projet de PLU révisé

La visite de terrain effectuée par temps couvert voire pluvieux, au mois de juin 2019, a permis de caractériser la trame boisée de la zone identifiée en rouge sur la figure 1. Le secteur et ses habitats naturels sont décrits sur la page suivante grâce à des photos prises sur le terrain. Afin de les protéger au sein de la zone U, la trame boisée est assortie de la trame L 151-23. Les boisements sont soumis à autorisation de défricher, subordonnée à une évaluation des incidences et propositions de mesures adaptées de compensation, telles que le reboisement avec des essences locales en un autre point du secteur afin d'assurer au maximum la continuité écologique entre la zone N2 et la zone N3.

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL



Faire le lien entre l'est et l'ouest semble complexe du fait des bâtiments et du chemin en béton permettant d'y accéder. Les prescriptions associées à la zone au titre de l'article L 151-23 permettront cependant de réduire l'écart entre les deux zones N et de s'opposer à des opérations prévoyant l'abattage de la totalité des boisements sans mesure de compensation.

Un inventaire rapide dérivant la faune et la flore a été effectué entre novembre et décembre 2019 sur ce secteur.

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Périmètre d'intervention :**Inventaire :**

Bois Canon, Poix doux marron, Prune Mombin, Mahogany.

Remarques générales sur le secteur :

Ce secteur est fortement boisé avec un relief accidenté n'ayant pas permis un inventaire aisé. Quelques espèces d'arbres ont pu être identifiées sans pénétrer dans le milieu. Ceux-ci présentent une hauteur excédant 10 m. En outre, une caractéristique physique du secteur a attiré notre attention : la présence d'un talweg de taille importante laissant supposer son importance dans la gestion des eaux pluviales du secteur.

Avec le massif du secteur 3, cet espace constitue un poumon dans le quartier et son ouverture à l'urbanisation gagnerait à faire l'objet d'une analyse précise des impacts sur la qualité de vie, la biodiversité installée depuis des dizaines d'années, la gestion des eaux pluviales, la gestion des réseaux viaires, ...

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

FICHE D. Patrimoine naturel du Lareinty



Figure 5 : Vue aérienne du secteur assorti de la trame L151-23



Figure 6 : Identification du secteur assorti de la trame L151-23 par rapport au zonage du projet de PLU révisé et à la trame boisée de la commune

La visite de terrain a été effectuée en décembre 2019. Elle a permis de caractériser la couverture végétale de la parcelle. L'emplacement des arbres est repéré sur le schéma suivant.

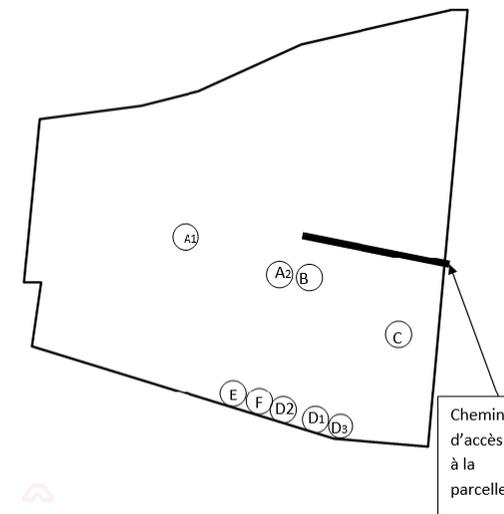


Figure 7 : Emplacement des arbres

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL

Les espèces de la flore à protéger sur ce secteur sont répertoriées dans le tableau suivant :

Point	Famille	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Longitude	Latitude
A1	FABACEAE	Zamana	<i>Samanea saman</i>	14,597314	-60,992657
A2	FABACEAE	Zamana	<i>Samanea saman</i>	14,597052	-60,992296
B	CPMBRETACEAE	Amandier	<i>Terminalia catalpa</i>	14,597205	-60,992185
C	ANACARDIACEAE	Manguier	<i>Mangifera Indica</i>	14,596958	-60,991862
D1	MORACEAE	Figuier maudit	<i>Ficus citrifolia</i>	14,596958	-60,991862
D2	MORACEAE	Figuier maudit	<i>Ficus citrifolia</i>	Situés à proximité de D1	
D3	MORACEAE	Figuier maudit	<i>Ficus citrifolia</i>		
E	ANACARDIACEAE	Prune mombin	<i>Spondias mombin</i>	14,596599	-60,992408
F	VERBERACEAE	Côtelette	<i>Cithrarexilum spinosium</i>	14,596540	-60,992251

FICHES PATRIMOINE BÂTI ET NATUREL